

Reprise de la diffusion des statistiques détaillées sur le site « Le chiffre du commerce extérieur » <https://lekiosque.finances.gouv.fr>.

Depuis le mois de référence de janvier 2022, l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI) a remplacé la déclaration d'échanges de biens (DEB) pour la collecte des informations statistiques relatives aux expéditions et introductions de biens avec les États membres de l'Union-européenne (UE). Ce changement résulte de la mise en œuvre du règlement statistique sur les entreprises (Règlement (UE) n°2019/2152 du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises) qui modifie les modalités déclaratives des entreprises s'agissant de leurs échanges intra-UE de biens.

Ce changement est sans conséquence pour la publication des séries nationales agrégées par pays, ainsi que des séries agrégées par produits aux niveaux A129 et supérieurs de la Nomenclature Agrégée de l'Insee, pour lesquelles des traitements correctifs ont continué à être appliqués, comme auparavant, afin d'en maintenir la qualité. Elles ont donc continué à être diffusées début 2022 à la rubrique « Synthèse & indicateurs » du site « Le chiffre du commerce extérieur ».

En revanche, la publication des statistiques plus détaillées des rubriques « Données pays », « Données produits » et « Données régions » était jusqu'à présent suspendue, le temps d'analyser les conséquences du changement de mode de collecte sur ces séries. **À partir du mois de référence de mars 2022, leur diffusion reprend.** En effet, sur les deux premiers mois de l'année, ce changement a été sans effet sur la quasi-totalité des séries diffusées au niveau le plus fin (la nomenclature combinée sur 8 positions, dite « NC8 ») : **moins de 0,5 % des montants collectés pourraient avoir été affectés par un taux de non-réponse significatif.**

Pour plus de précisions, un fichier donnant, par NC8, des indicateurs d'impact du changement du mode de collecte sur les statistiques des mois de janvier et février 2022 est disponible [ici](#).

Toutefois, les données détaillées du site « Le chiffre du commerce extérieur » seront désormais diffusées avec un mois de retard par rapport à celles agrégées de la rubrique « Synthèse & indicateurs », afin d'en maintenir la qualité. **C'est-à-dire que pour la diffusion des résultats du mois de référence m , les statistiques détaillées s'arrêtent aux données du mois $m-1$.** Par conséquent, pour la diffusion des premiers résultats se rapportant au mois de mars 2022, les données détaillées sont mises à disposition jusqu'au mois de référence de février 2022.